



# Tourcoing

DIRECTION DES DEMARCHES ADMINISTRATIVES  
ET DE LA CITOYENNETÉ  
SERVICE ÉTAT CIVIL  
TEL. : 03.20.23.33.50

DEMANDE DEPOSÉE / REÇUE LE : ..... PAR.....  
RENDEZ-VOUS DE CONFIRMATION LE : .....

## DOSSIER DE CHANGEMENT DE NOM (Article 61-3-1 alinéa 1<sup>er</sup> du code civil)

NOM (actuel) – Prénom(s) : \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

### PIÈCES A FOURNIR

■ La demande de changement de NOM

([https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa\\_16229.do](https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_16229.do))

■ Pièce d'identité

■ Acte de naissance de l'intéressé(e) (*original, copie intégrale ou extrait avec filiation*)

Moins de 3 mois si détenu par :

- un officier de l'état civil français
- le service central d'état civil (SCEC)
- OFPRA

Moins de 6 mois si :

- Acte de naissance étranger (en Français ou traduit par un traducteur juré en France, voir si l'acte doit être légalisé ou apostillé)

■ Justificatif de domicile (récent, - de 3 mois)

- (*Si vous êtes hébergé chez un tiers, justificatif de domicile et pièce d'identité de la personne et attestation sur l'honneur qui atteste que vous résidez chez elle*)

■ Si vous êtes de nationalité étrangère : certificat de coutume (- 6 mois, délivré par le consulat) qui précise le contenu de la loi de votre nationalité en matière de changement de nom et éventuellement la sécabilité du nom.

■ Ensemble des actes devant être mis à jour (- 3 mois)

- Votre acte de mariage (si mariage non dissous)
- Acte de naissance du conjoint ou du partenaire civil (si union non dissoute)
- Acte de naissance du ou des enfants
- Acte de mariage de votre/vos enfant(s) (si mariage non dissous)

■ Consentement(s) du/des enfant(s) mineur(s) de + de 13 ans

Plus d'information sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) Notice 52372